

M. MacGuigan: Pas en ce moment.

M. Lewis: C'est simplement au sujet de ce que vous avez dit. . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député qui a la parole a indiqué qu'il n'accepterait pas de question en ce moment.

M. MacGuigan: Ma foi, monsieur l'Orateur, je crois saisir l'essentiel de la question du député, puisqu'il semble qu'il s'agisse du langage que j'ai employé, je vais y répondre.

M. Lewis: Ai-je bien entendu l'honorable député dire que j'étais porté à une crispation antifédérale?

M. MacGuigan: Oui, c'est ce que j'ai dit. Je considère que la position centraliste de l'honorable député est antifédérale car elle ne témoigne pas de l'équilibre voulu. Bien sûr, j'ai écouté très attentivement ses propos.

M. Lewis: Je souhaite que l'honorable député ait non seulement écouté, mais entendu.

M. MacGuigan: En conclusion, je dirais qu'en dépit de ces inquiétudes et de ces réserves formulées au sujet des fonctions du comité, je suis heureux de penser que les députés pourront s'exprimer au cours des délibérations du comité. Je sais qu'il n'y a pas de député ici, quel que soit son parti, qui ne soit capable de mettre son pays au-dessus de son parti ou de lui-même pour des questions de ce genre.

[Français]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, il est bien évident que les quelques minutes mises aujourd'hui à la disposition des députés pour discuter d'une question aussi importante que la réforme constitutionnelle ne permettra certainement pas d'aboutir à des conclusions unanimes.

Toutefois, je pense que nous avons l'occasion d'émettre certaines opinions et de faire quelques suggestions concrètes pour répondre à l'invitation que nous faisait ce matin le très honorable premier ministre (M. Trudeau) dans sa brève déclaration.

Avant de venir à la Chambre, monsieur l'Orateur, j'ai consulté le compte rendu des débats sur la Confédération. Je me réfère au volume où sont consignés les débats de la 3^e session du 8^e Parlement de 1865. A la page 53, on peut lire une déclaration de l'honorable M. Currie. Je ferai remarquer que ceci remonte à 1865. On peut lire dans ce volume les paroles prononcées par l'honorable M. Brown, et je cite:

En résumé, je suis convaincu qu'il n'existe aucun doute sur les avantages qui résulteraient d'une union de toutes les provinces, pourvu que les termes

satisfassent les besoins légitimes de chacune et garantissent l'harmonie future de l'administration des affaires,—mais on se tromperait étrangement en pensant que les détails du projet ne pourraient pas le rendre tout à fait inacceptable.

Monsieur l'Orateur, voilà une déclaration qui date d'au delà de 100 ans et qui illustre bien que, à ce moment-là, ceux qui ébauchaient une nouvelle constitution prévoyaient qu'il se présenterait de sérieux inconvénients et qu'il faudrait alors prendre conscience des responsabilités de chacune des provinces qui composeraient le Canada.

Monsieur l'Orateur, ceci dit, je voudrais revenir brièvement sur les remarques faites ce matin par le très honorable premier ministre.

Je déplore énormément le ton et l'attitude du premier ministre, alors qu'il parlait sur un sujet aussi important et aussi vital que la refonte de la Constitution par la conférence constitutionnelle. A un certain moment, le premier ministre, en parlant de certaines responsabilités provinciales, disait, entre autres, que les provinces ne pouvaient pas porter le fardeau économique qu'entraînerait, par exemple, une lutte contre la pollution de l'air.

Si le premier ministre entendait illustrer les dangers de la pollution de l'air, il a certainement démontré à la Chambre que la pollution de l'atmosphère au cours des débats n'est pas moins dommageable.

Le premier ministre—et c'est regrettable qu'il ne soit pas ici—a pour le moins été prétentieux, arrogant et injurieux à l'égard des députés. On s'attendait sûrement, monsieur l'Orateur, à ce que le premier ministre, qui a mené une campagne électorale fortement axée sur l'unité canadienne, apporte en une telle circonstance beaucoup plus de sérieux dans son intervention.

Le premier ministre a dit qu'il était désireux d'entendre les députés de l'opposition et il nous a annoncé du même coup qu'il devait quitter le Parlement pour se rendre à Québec, où l'attendent le Bonhomme Carnaval et d'autres personnages importants qui participent à cette manifestation québécoise. Je reconnais, évidemment, que le premier ministre a des obligations, mais, à mon avis, lorsque, pour la première fois de son histoire, la Chambre doit discuter d'une question aussi importante que celle d'une nouvelle constitution, on serait en droit de s'attendre à ce que le premier ministre se fasse un devoir de retarder son départ.

• (3.50 p.m.)

[Traduction]

Je sais qu'il s'est expliqué, mais il est encore parti. Nous nous attendions à plus du premier ministre (M. Trudeau) ce matin qu'à cet exposé provocateur et cynique. Le pre-